

Le majeur protégé acteur de sa citoyenneté

JOURNÉE DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGES

16 juin 2016 - ESPACE ST. MARTIN - 199 BIS RUE SAINT MARTIN 75003 PARIS

« L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que tous les enfants et adultes aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société... » Laidlaw Foundation (Toronto, Canada).

L'inclusion active consiste à permettre à chaque citoyen, y compris aux plus vulnérables, de participer pleinement à la vie de la cité.

Elle concerne les secteurs économiques, sociaux, culturels et politiques de la société. Elle est matérialisée par la reconnaissance valorisée de l'individu, les opportunités qui peuvent lui être offertes, son bien-être matériel et le développement de son engagement dans les sphères de la société.

L'article 12 de la Convention Internationale des Droits de l'Homme participe à la mise en œuvre d'une dynamique d'inclusion du majeur protégé en tant que citoyen

Alors que les mesures de protection juridiques ont des conséquences directes sur les composantes de l'inclusion, comment assurer au majeur protégé un exercice effectif de ces droits, en vue de favoriser son inclusion au sein de la société ?

Objectifs de la journée

- Appréhender l'ambivalence de la relation entre droits fondamentaux et protection juridique
- S'inscrire dans une démarche de promotion de ces droits en faveur du majeur protégé pour faire que sa participation à la vie de la communauté soit effective et pas seulement proclamée.
- Comprendre en quoi c'est un facteur essentiel dans une démarche visant à conduire à l'autonomie.

Programme et contenus

MATIN

8h45 / Accueil

- *Christel Prado, Présidente de l'Unapei*
- *Marie Thé Carton, Présidente de la Commission protection juridique de l'Unapei*

9h15 / Intervention de la Carac partenaire de la journée

- *Jean-Nicolas Grzybowski, Responsable du développement commercial.*

9h30 / Revue d'actualité

- *Sévérine Ragon,*

9h45 / Le majeur protégé un citoyen comme le autres ?

- *Maître Azavant, Avocat et Maître de conférences en Droit à l'Université de Pau.*
- *Didier Martz philosophe, professeur, conférencier, et auteur.*

/ ÉCHANGES AVEC LA SALLE

11h00 - 11h30 / Pause

11h30 / La Protection Juridique peut-elle être un obstacle aux libertés ?

- *Corine Cheminet magistrat honoraire, conseiller juridique et chargée de formation.*
- *Corine Clermont Présidente, de l'association Nous Aussi*

/ ÉCHANGES AVEC LA SALLE

12h30 - 14h00 / Déjeuner libre

APRÈS-MIDI

14h00 / Comment la protection juridique participe à l'inclusion et à l'accès au droit ?

- *Stéphanie Lecuit Breton, psychologue du CRMH et Marie-Thérèse Graveleau, consultante pour Safran & Co , ayant participé à l'étude « Le conseil de la vie sociale, levier de changement : une citoyenneté en mouvement... »*
- *M. Dumont président d'un Conseil à la vie sociale, d'EHPAD et Alain Caussin Directeur de l'association tutélaire de la Somme.*
- *M. Alexandre Lepert, majeur protégé et administrateur de l'ADAPEI 41, accompagné de Marie Pierre Goulay, Directrice du Pôle Hébergement et Accompagnement Social et Pierrette Martineau, secrétaire adjointe de l'Association*

/ ÉCHANGES AVEC LA SALLE

15h00 - 15h20 / Pause

15h20 /La position du défenseur des droits

- *Un représentant du défenseur des droits*

15h45 /Bilan et perspectives par le grand témoin

- *Christophe Sirugue député de Saône-et-Loire (sous-réserve)*

15h45 /Clôture

- *Christel Prado, Présidente de l'Unapei*

Cette journée est organisée avec le soutien de la Carac.

